



Mémoire

sur

*« La maximisation
des retombées économiques
de l'exploitation des ressources naturelles
dans les régions ressources »*

*déposé à
la Commission d'étude*

Présentation de l'organisme

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, C.P. 69, Bonaventure, Québec, G0C 1E0. (418)534-4498**
Tél. (418)534-4122 Téléc. 1-877-534-4498 Sans frais.
cregim@globetrotter.net courrier électronique

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec.

Méthodologie

Le 6 février dernier, le Cregîm participait à l'audience de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, tenue au Centre Explorama à Ste-Anne-des-Monts. Cette participation avait pour but d'entendre les mémoires déposés, afin de pouvoir soumettre à la Commission, une réflexion encore mieux argumentée.

La méthodologie habituellement utilisée par le Cregîm est la suivante : Le Cregîm rédige une première réflexion qu'elle fait parvenir à tous ses membres et partenaires. Après réception des nouveaux commentaires, le Cregîm retouche s'il y a lieu le mémoire qui est envoyé ensuite aux instances concernées. De cette façon, on peut dire que ce mémoire se veut celui d'une partie de la population incluant de nombreux décideurs régionaux.

¹ À l'exception de la région Nord du Québec

Mémoire du CREGÎM

Les constats et préoccupations :

(selon les mémoires entendus à l'audience du 6 février)

- Une des préoccupations majeures concerne la gestion des redevances en général.
- Les décisions régionales importantes sont prises par des décideurs hors régions.
- La majeure partie des ressources naturelles (bois de transformation, produits de la pêche et produits marins, produits forestiers non ligneux, etc.) sont transformés à l'extérieur de la région.
- La capacité de régénération de notre forêt a été fortement surévaluée.
- Une étude faite par des ingénieurs forestiers (mandat donné au CRCD GÎM par le Ministre des ressources naturelles en octobre 2000) démontre clairement que la forêt privée est surexploitée. (ex : La forêt privée de la MRC d'Avignon est exploitée à 381% de sa capacité)
- Le gouvernement a ciblé la Gaspésie comme étant le développeur potentiel de l'énergie éolienne et pourtant, La MRC de la Haute-Gaspésie (la plus concernée par ces développements imminents) n'a aucun lien actuellement avec Hydro-Québec.
- Les gaspésiens et madelinots ne possèdent pas actuellement les outils ni les connaissances nécessaires pour l'exploitation commerciale des produits forestiers non ligneux.
- Les budgets actuellement disponibles pour la mise en valeur de la forêt privée sont insuffisants et les intervenants de la région ne peuvent répondre à la forte demande.
- Les budgets destinés au transfert des connaissances en région sont également insuffisants
- Etc.

Le CREGÎM n'argumentera pas ces constats et préoccupations régionales ressortis lors de l'audience de Ste-Anne-des-Monts. Les mémoires déposés cette journée-là sont tous bien fondés et bien documentés.

Rappel :

La Commission d'étude sur **la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources** a pour mandat d'analyser;

- le niveau actuel des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles;
- l'usage fait par le gouvernement du Québec des montants perçus;
- les retombées actuelles dans les régions concernées (régions et MRC ressources)

L'audience, l'écoute des mémoires et la recherche de documentation ont permis au CREGÎM de constater que le pourcentage des redevances forestières semble plus élevé en Gaspésie et aux Îles-de-la Madeleine comparativement à certaines autres régions ressources, comme par exemple, l'Abitibi/Témiscaminque, le Saguenay/Lac St-Jean. La région du Bas St-Laurent profiterait actuellement d'un pourcentage plus élevé que celle de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Au moment d'écrire ces lignes, le CREGÎM n'a pu déterminer clairement les causes faisant en sorte que le pourcentage de redevances accordé diffère d'une région à l'autre.

Nous avons également constaté que les redevances perçues en région ne sont pas distribuées selon les besoins de chaque MRC. Il semble que certaines MRC profitent au maximum de ces redevances tandis que d'autres n'en voient pas la couleur.

Analyse du CREGÎM :

Pour ce mémoire, le CREGÎM s'est penché sur les champs d'étude proposés par la Commission. Les champs abordés s'articuleront autour des deux grands thèmes identifiés lors du Rendez-vous national des régions :

- Prospérité économique des régions ressources
- Capacité d'agir sur son propre développement

PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES

- **Examiner les stratégies d'exploitation des ressources naturelles :**

Les stratégies sont situées à la base de toutes exploitations. Il est important de bien connaître la ressource existante avant son exploitation, d'où l'importance d'études pertinentes et du transfert de connaissances. Les stratégies devraient toujours se faire dans une perspective de développement durable afin d'assurer la pérennité des ressources. Nous savons tous maintenant qu'une ressource, même abondante, n'est pas éternelle (pensez à l'industrie de la pêche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et à la mine de Murdochville, pour ne citer que ces deux exemples). Les stratégies d'exploitation devraient être élaborées en région (ou en partenariat) afin de s'assurer que tous les éléments, particulièrement la connaissance du milieu et les besoins de la population soient considérés. Les stratégies d'exploitation devraient être élaborées en incluant des méthodes de contrôle très serrées pour s'assurer que toutes les stratégies élaborées ne sont pas que « papier » mais sont réellement mises en œuvre. Les stratégies devraient également prévoir des étapes d'évaluation continue sur la ressource exploitée pour améliorer ou corriger les lacunes et/ou les éléments inattendus rencontrés.

- **Assurer la pérennité des ressources :**

Citons en exemple l'exploitation de l'IF du Canada. Certains promoteurs ont déjà signifié leur intérêt d'investir dans ce domaine d'exploitation, sachant que la Gaspésie possède en quantité suffisante la matière première nécessaire. Là où la population s'inquiète, c'est de quelle façon cette industrie prendra sa place. Certes elle offrira possiblement des emplois immédiats mais son cheminement respectera-t-il la notion de développement durable? Qui aura le mandat de veiller à ce que cette industrie s'assure à long terme de la pérennité des ressources?

- **Favoriser la multiplication et l'harmonisation des usages du territoire public :**

La région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a obtenu comme créneaux d'excellence (suite au Rendez-vous des régions) celui du développement de l'énergie éolienne, de la biotechnologie marine et du récréo-tourisme. La multiplication des usages devrait prioritairement tourner autour des créneaux d'excellence de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine mais ne devrait pas être restreinte ou exclusive à ces créneaux.

- **Favoriser la diversité et la transformation de l'exploitation des ressources naturelles :**

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine possédaient un énorme potentiel d'exploitation notamment, la pêche et la forêt. Ces deux ressources majeures sont actuellement dans un état lamentable. En effet, l'exploitation de ces ressources n'a pas fait l'objet de diversité (comme si ces ressources étaient inépuisables) et son développement ne s'est pas fait de façon durable. De plus, un énorme pourcentage de la transformation s'est effectué (et s'effectue encore) à l'extérieur de la région, ce qui ne maximise en rien les retombées économiques souhaitables.

Nous sommes conscients qu'actuellement, la région offre encore plusieurs ressources non ou peu exploitées (mines, produits forestiers non-ligneux, ressources marines, etc.). Ne devrions-nous pas y songer fortement afin de ne pas répéter les erreurs d'autrefois? La région devrait s'assurer d'un développement durable, donc, d'une bonne stratégie d'exploitation de ces ressources et de méthodes de contrôle incontournables. La transformation des ressources en région augmenterait également la diversité des produits offerts sur le marché. Les entreprises forestières et l'industrie de la pêche (nos gros exploitants en région) devraient instinctivement se tourner vers la diversité, la qualité et la transformation de leur produit plutôt que sur la quantité.

- **Favoriser le démarrage de nouvelles entreprises et d'une aide soutenue aux PME :**

La région pullule d'idées originales pour le développement régional. Toutefois, ces penseurs ne possèdent pas les outils nécessaires au développement; non pas que ces outils soient inexistant, mais plutôt inconnus et/ou méconnus.

Plusieurs entreprises artisanales devraient faire l'objet d'études sérieuses pour la conquête de nouveaux marchés. La région regorge d'artisans au potentiel époustoufflant mais ceux-ci sont démunis face à l'immensité du territoire (Gaspésie), l'isolement (Îles-de-la-Madeleine) et l'éloignement des grands centres. Les coûts associés à la distribution d'un produit ou d'un service sont hors de portée pour l'ensemble des PME.

CAPACITÉ D'AGIR SUR SON PROPRE DÉVELOPPEMENT

- **Attribution des droits et permis liés à l'exploitation et à l'utilisation des ressources et du territoire**

Qui ne connaît mieux le territoire que celui qui l'habite? Qui ne connaît mieux les besoins d'une population que celui qui en fait partie? Les grandes décisions concernant l'attribution des droits et permis liés à l'exploitation et à l'utilisation des ressources du territoire doivent se prendre en région ou au minimum en concertation étroite avec les décideurs régionaux et dans certains cas particuliers, en consultation avec la population régionale ou locale.

- **Programmes d'aide aux entreprises**

La majorité des programmes d'aide aux entreprises sont standardisés d'une région à l'autre et ne tiennent pas nécessairement compte des réalités régionales. De plus, la plupart de ces programmes sont méconnus et/ou inconnus du milieu et trop souvent, lorsqu'une entreprise réclame enfin une aide, sa situation est déjà instable et critique.

- **De l'acquisition et de la diffusion de connaissances**

L'acquisition et le transfert des connaissances sont reconnus comme étant des lacunes majeures en région. La région a la capacité d'agir sur ce terrain mais ne possède toujours pas de façon concrète le financement nécessaire à l'action. Le CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine négocie actuellement la mise sur pied d'une structure de recherche et de transfert technologique. Advenant le cas où ce projet ambitieux se concrétise, une partie des redevances pourraient être acheminée à cette structure conditionnellement à ce que les retombées de cet investissement favorisent le développement des créneaux d'excellence identifiés à la région.

Recommandations :

- ✓ Toute exploitation d'une ressource naturelle devrait être accompagnée d'une stratégie d'exploitation assurant la pérennité de cette ressource.
- ✓ Toute exploitation (incluant les différentes transformations possibles) d'une ressource naturelle devrait toujours se faire dans une perspective de développement durable.
- ✓ La multiplication des usages devrait prioritairement tourner autour des créneaux d'excellence de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (énergie éolienne, biotechnologie marine et récréo-tourisme) mais ne devrait pas être restreinte ou exclusive à ces créneaux.
- ✓ Offrir à la région les outils nécessaires qui favoriseraient et rentabiliseraient la deuxième et la troisième transformation de la matière première.
- ✓ Offrir à la région les outils nécessaires qui favoriseraient et rentabiliseraient la diversité de l'exploitation des ressources naturelles.
- ✓ Les entreprises forestières et l'industrie de la pêche (nos gros exploitants en région) devraient instinctivement se tourner vers la diversité, la qualité et la transformation de leur produit plutôt que sur la quantité.

- ✓ Plusieurs entreprises artisanales devraient faire l'objet d'études sérieuses pour la conquête de nouveaux marchés. La région regorge d'artisans au potentiel époustouflant mais ceux-ci sont démunis face à l'immensité du territoire (Gaspésie), l'isolement (Îles-de-la-Madeleine) et l'éloignement des grands centres. Les coûts associés à la distribution d'un produit ou d'un service sont hors de portée pour l'ensemble des PME.
- ✓ Les grandes décisions concernant l'attribution des droits et permis liés à l'exploitation et à l'utilisation des ressources du territoire doivent se prendre en région ou au minimum en concertation étroite avec les décideurs régionaux et dans certains cas particuliers, en consultation avec la population régionale ou locale.
- ✓ Trouver des solutions concrètes pour améliorer l'accessibilité aux programmes d'aide aux entreprises.
- ✓ L'acquisition et le transfert des connaissances sont reconnus comme étant des lacunes majeures en région. La région a la capacité d'agir sur ce terrain mais ne possède toujours pas de façon concrète le financement nécessaire à l'action. Offrir à la région les moyens d'obtenir le financement nécessaire à l'action.

Conclusion :

Le CREGÎM ne maîtrise peut être pas le sujet traité sur le bout des doigts, mais de bonne foi, nous pensons que l'opinion publique et la concertation permettront toujours d'améliorer la qualité de vie de tous et chacun. Espérons que cette réflexion vous apportera un éclairage nouveau sur les mesures qui pourraient être adoptées en vue de maximiser les retombées économiques régionales de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public. Espérons aussi que cette maximisation des retombées économiques (nécessaire à notre région) se fera dans une perspective de développement durable pour que les générations futures puissent eux aussi profiter des richesses naturelles que possèdent la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.